

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.11.114.B

**Renouvellement du
système de vidéo-
protection dans les
bus - Avenant 1**

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Vincent YOU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Jean REVEREAULT à Gérard DEZIER

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.11.114.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DANS LES BUS - AVENANT 1

Par délibération n° 37B en date du 29 mars 2012, Grandangoulême a approuvé le lancement d'un appel d'offres restreint pour le renouvellement du système de vidéo-protection dans les bus.

La commission d'appel d'offres en date du 24 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché à la société EOLANE - 29 avenue de la Baltique – Les Ulis/Saint Savine - 91 140 VILLEBON SUR YVETTE pour un montant forfaitaire de 602 391,78 € HT

Le marché comporte également une partie à bons de commande sans engagement sur les montants minima et maxima.

EOLANE a entamé depuis mi 2017 une réorganisation de son groupe et de ses activités afin d'apporter une meilleure performance globale à ses clients.

Cette ré-organisation, intitulée Cap 2020, adresse l'ensemble des domaines du groupe éolane et notamment les activités Produits du Groupe, en particulier l'offre de produits de vidéoprotection connue sous le nom de famille « Scene ».

Les enjeux pour rester leader du marché français sur cette activité de vidéoprotection dans les transports publics ont conduit EOLANE à mener une réflexion sur le renforcement des compétences et de l'offre de produits « Scene » afin de proposer des solutions toujours plus innovantes.

C'est dans ce contexte qu'ils se sont rapprochés de la société CIBEST pour établir une relation nouvelle entre deux acteurs majeurs et reconnus sur leurs marchés :

- EOLANE acteur majeur de la sous-traitance électronique en France
- CIBEST acteur majeur de solution de vidéoprotection pour le marché des transports publics

L'organisation de cette nouvelle relation se caractérise par :

- La cession du fonds de commerce de l'activité VE et des produits Scene à la société CIBEST
- La création d'une collaboration entre EOLANE/CIBEST pour la poursuite de la fabrication des produits Scene dans les usines EOLANE, ainsi que la fabrication de nouveaux produits
- La création d'un partenariat entre EOLANE/CIBEST pour le développement de produits nouveaux associant les compétences électronique, mécanique et logiciel des deux entreprises.

Cette opération s'effectuant par substitution au profit de la nouvelle société, la reprise du contrat s'analyse comme une cession du marché, nécessitant de passer un avenant.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 relatif au renouvellement du système de vidéo-protection dans les bus, ayant pour objet une cession du marché, sans incidence financière

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 novembre 2018	<u>Affiché le :</u> 13 novembre 2018